

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 octobre 2024 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 7 octobre 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of October 7, 2024.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2024 à 19 h tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That be approved the minutes of the regular sitting of the council held on September 9, 2024, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244991012

Que le conseil d'arrondissement autorise le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 040 \$ à l'organisme La Maison Caracol afin de couvrir les frais de la demande de dérogation mineure, et ce, à même le budget de fonctionnement. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize a non-recurring financial contribution in the amount of \$1,040 to the organization La Maison Caracol to cover the cost of a minor exemption permit application, from the operating budget. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement – 1242155014

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cent (100) repas à 8 \$ chacun pour l'activité 56^e Journée « Fèves au Lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), qui aura lieu le vendredi 25 octobre 2024. Que ces repas soient donnés à l'organisme « Popote Roulante » venant en aide aux personnes défavorisées du secteur. Que cette dépense, totalisant 800 \$, taxes incluses, soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the purchase of one hundred (100) meals at \$8 each for the 56th "Fèves au Lard" event day of the "Fraternité des policiers et policières de Montréal" (FPPM), which will take place on Friday, October 25, 2024. That these meals be donated to the organization "Meals on Wheels", which helps the local needy people. That this expense totaling \$800, taxes included, be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936027

Que le conseil d'arrondissement rejette les deux soumissions reçues et annule le processus d'appel d'offres ST-24-16 pour des travaux d'aménagement d'un nouveau bloc sanitaire, ajout d'équipements d'urgence et mise aux normes du système CVAC dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, puisqu'elles ne sont pas conformes à l'article 3.8.4.2 du cahier des instructions aux soumissionnaires, car le prix au point « Frais généraux de chantier » dépasse sept pourcent (7 %) de la valeur totale de la soumission sans les taxes.

That the Borough Council reject the two tenders received and cancel the tendering process ST-24-16 for the construction of a new sanitary block, the addition of emergency equipment and the upgrading of the HVAC system in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, since they do not comply with section 3.8.4.2 of the instructions to tenderers, since the price at item "General site expenses" exceeds seven percent (7%) of the total tender value excluding taxes.

20.04 Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936028

Octroi du contrat ST-24-20 pour la réfection de la toiture du chalet du parc George-Springate dans l'arrondissement de Pierrefonds Roxboro.

Grant contract number ST-24-20 for the repair of the roof of the George-Springate Park chalet in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936025

Octroi du contrat ST-24-26 pour la fabrication, le transport et l'installation de plaques commémoratives sur mesure, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux mentionnés dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-26 for the fabrication, transportation and installation of custom-made commemorative plaques, as well as the necessary workforce for the above-mentioned works in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.06 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936026

Octroi du contrat SP-2024-21 pour des services professionnels en ingénierie civil et électrique pour la réalisation d'un skatepark au parc d'À-Ma-Baie, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2024-21 for professional services in civil and electrical engineering for the construction of a skatepark at d'À-Ma-Baie Park, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1248388008

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 122 068,88 \$ couvrant la période du 27 juillet au 23 août 2024 ainsi que la liste des paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024 au montant de 5 178,37 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$122,068.88 for the period from July 27 to August 23, 2024, as well as the list of credit cards payments for the period from July 1 to July 31, 2024 in the amount of \$5,178.37.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300018

Dérogation mineure au 4 799, boulevard Lalande visant à permettre, dans la zone H1-8-452, pour un bâtiment unifamilial isolé ayant un usage conditionnel autorisé dans le domaine de la santé et des services sociaux un nombre de cases de stationnement réduit à trois au lieu du minimum requis de six cases.

Minor exemption at 4 799, boulevard Lalande aiming to allow, in the H1-8-452 zone, for a detached single-family residential building with a conditional health and social services use, a reduced number of parking spaces to three instead of the required minimum of six spaces

40.02 Règlement - Dépôt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246765011

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 9 septembre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-64.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on September 9, 2024, regarding first draft by-law CA29 0040-64.

40.03 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707020

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0040-64 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale (h1) isolée » dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

That be adopted as submitted by-law CA29 0040-64 amending zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "detached single-family (h1) housing" in H2-5-322 zone as well as the related standards.

40.04 Règlement - Dépôt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246765014

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} octobre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-65

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on October 1st, 2024, regarding first draft by-law CA29 0040-65.

40.05 Règlement - Urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141009

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA 29 0040-65 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 - vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 - service de réparation d'automobiles (garage) » dans la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-65 amending zoning by-law CA29 0040 to allow the use "5511 - Retail sale of new and used motor vehicles" and "6411 - Automobile repair service (garage)" in zone C-4-270 and to adjust the applicable specifications.

40.06 a) Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765013

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0116-3 modifiant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de remplacer la formule d'indexation et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice financier 2024.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0116-3 amending By-law CA29 0116 concerning the remuneration of the members of the Borough council of Pierrefonds-Roxboro in order to replace the indexation formula and suspend the application of any indexation for the 2024 fiscal year.

40.06 b) Règlement - Adoption d'un projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA 29 0116-3 modifiant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de remplacer la formule d'indexation et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice financier 2024.

That be adopted as submitted first draft by-law CA 29 0116-3 amending By-law CA29 0116 concerning the remuneration of the members of the Borough council of Pierrefonds-Roxboro in order to replace the indexation formula and suspend the application of any indexation for the 2024 fiscal year.

40.07 Règlement - Dépôt

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe* - 1246765015

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} octobre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0144.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on October 1st, 2024, regarding first draft by-law CA29 0144.

40.08 Règlement - Adoption de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1249141010

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA 29 0144 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

That the Borough Council adopt by-law CA 29 0144 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042, to ensure concordance with by-law 04-047 of the Ville de Montréal Urban Plan following the coming into force of by-law 04-047-264 integrating the Special Urban Development Plan for boulevard Saint-Charles.

40.09 Règlement - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765012

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0145 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 et remplaçant le règlement CA29 0139. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0145 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2025 and amending by-law CA29 0139. The draft by-law is filed with the decision-making summary.

40.10 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1247170002

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), la résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial (usage H3) de douze (12) étages dans la zone H4-5-295 au 14 045, boulevard Gouin Ouest (adresse projetée).

That the Borough Council adopt, by virtue of section 93 of the Act amending various legislative provisions as regards housing (L.Q. 2024, c. 2), the resolution to authorize the construction of a twelve-storey (12) multifamily building (H3 use) in zone H4-5-295 at 14 045, boulevard Gouin Ouest (proposed address).

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141011

P.I.I.A. pour l'agrandissement en cour avant et arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial contigu de deux étages situé au 4 905, rue Wilfrid, sur le lot 1 898 967 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the front and rear yard extension of a two-storey contiguous single-family residential building at 4 905, rue Wilfrid, on lot 1 898 967 of the Quebec cadastre.

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141012

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 17 521, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 347 791 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a two-storey detached single-family dwelling at 17 521, boulevard Gouin Ouest, on lot 1 347 791 of the Quebec cadastre.

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245453016

P.I.I.A. pour l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage situé au 5 056, rue Langevin, sur le lot 1 170 161 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the rear extension of a single-family detached single-storey residential building at 5 056, rue Langevin, on lot 1 170 161 of the Quebec cadastre.

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1248707022

P.I.I.A. pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 18 464, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 977 657 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a new two-storey detached single-family dwelling at 18 464, boulevard Gouin Ouest, on lot 1 977 657 of the Quebec cadastre.

40.15 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1248707023

P.I.I.A. pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 33, 12^e Avenue, sur le lot 1 390 057 du cadastre du Québec,

S.P.A.I.P. for the construction of a new two-storey detached single-family dwelling at 33, 12^e Avenue, on lot 1 390 057 of the Quebec cadastre.

40.16 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1248707024

P.I.I.A. pour l'ajout d'un étage et l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 68, 9^e Rue, sur le lot 1 390 195 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the addition of a storey and the extension of a single-family residential building located at 68, 9^e Rue, on lot 1 390 195 of the Quebec cadastre.

40.17 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141013

P.I.I.A. pour l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 17 820, rue Antoine-Faucon, sur le lot 1 347 998 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the rear extension to a two-storey detached single-family dwelling at 17 820, rue Antoine-Faucon, on lot 1 347 998 of the Quebec cadastre.

40.18 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050012

Que le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 1^{er} août 2024 soit approuvé tel que soumis.

Que l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit :

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Demande de dos d'ânes sur la rue Huntington entre les rues de l'Anse-aux-Chênes et Marceau

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près du 13 492, rue Huntington.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **23-67556** joint au dossier décisionnel.

2. Demande de dos d'ânes sur la rue Elgin entre la rue Orchard et la rue Viau

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, en les ajustant pour les entrées charretières et les puisards, près des endroits suivants :

- 4373 - 4477, rue Elgin
- 4385 - 4489, rue Elgin
- 4429 - 4433, rue Elgin
- 4441 - 4445, rue Elgin

Tel qu'indiqué aux croquis numéros **23-88774 (24-183040)-1** et **23-88774 (24-183040)-2** joints au dossier décisionnel.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on August 1st, 2024, be approved as submitted.

That "Annex A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Request for speed bumps on rue Huntington between rues de l'Anse-aux-Chênes et Marceau

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, close to 13 492, rue Huntington.

As indicated on sketch number **23-67556** attached to the decision-making summary.

2. Request for speed bumps on rue Elgin between rue Orchard and rue Viau

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, with adjustments for driveways and catch basins, near the following locations:

- 4373 - 4477, rue Elgin
- 4385 - 4489, rue Elgin
- 4429 - 4433, rue Elgin
- 4441 - 4445, rue Elgin

As indicated on sketch numbers **23-88774 (24-183040)-1** and **23-88774 (24-183040)-2** attached to the decision-making summary.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245453017

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 septembre 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on September 11, 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That the present regular sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1244991012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 1 040 \$ à l'organisme La Maison Caracol afin de couvrir les frais de demandes de dérogations mineures et ce, à même le budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme La Maison Caracol a déposé une demande de permis visant une dérogation mineure au bâtiment sur le territoire de l'arrondissement. Le coût du permis relatif aux travaux est estimé à 1 040 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucun

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à donner une contribution financière pour le remboursement des frais relatifs à l'étude de la demande de dérogation mineure au 4799, boulevard Lalande pour l'organisme La Maison Caracol.

JUSTIFICATION

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) contribue au développement et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'Arrondissement par une offre de services accessible, diversifiée et de qualité, et ce, en collaboration avec le milieu. L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro reconnaît la contribution essentielle des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire. La DCSLDS souhaite mieux soutenir les organisations partenaires en leur permettant de réaliser les activités liées à leur mission, et de rendre ces dernières plus accessibles à la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1 040 \$ sera financée à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les

cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise ZAMPINI, 24 septembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
chef(fe) de division - culture, bibliothèque et
développement social - arrondissement

Le : 2024-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1242155014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de 100 repas à 8 \$ chacun, pour un total de 800 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour l'activité 56e Journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) qui aura lieu le vendredi 25 octobre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu une demande de participation à la 56e Journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (PDQ # 3 - FPPM) qui vient en aide aux démunis de notre communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir sommaires # 1142155012, 1152155016, 1162155017, 1172155017, 1182155022, 1192155019, 1222155011 et 1232155023.

DESCRIPTION

L'arrondissement achète ces repas qui seront remis à l'organisme « Meals on Wheels/Popote roulante » par les policiers et policières du PDQ # 3 afin de subvenir aux besoins des gens défavorisés de notre secteur.

JUSTIFICATION

À nouveau cette année, le conseil d'arrondissement désire participer à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribue au soutien à la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-09-18

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres pour des travaux d'aménagement d'un nouveau bloc sanitaire, ajout d'équipements d'urgence et mise aux normes du système CVAC dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Appel d'offres public ST-24-16 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a lancé un appel d'offres dans le cadre des travaux d'aménagement d'un nouveau bloc sanitaire, ajout d'équipement d'urgence et la mise aux normes du système CVAC d'un bâtiment annexe dans l'enceinte des Travaux publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public ST-24-16 a été lancé le 20 juin 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 12 septembre 2024, laissant ainsi un délai d'une cinquantaine de jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Quatre addenda ont été émis :

- Addenda# 1 : Le 4 juillet 2024 - Report de la date de remise de soumission
- Addenda# 2 : Le 17 juillet 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Addenda#3 : Le 20 août 2024 - Report de la date de remise de soumission
- Addenda#4 : Report de la date de visite

JUSTIFICATION

À la suite de l'ouverture des soumissions de ce projet, deux soumissionnaires ont présenté une offre :

- XO construction Inc. : 592 121,25 \$ (taxes incluses)
- Construction D.G.A.V. inc. : 554 179,50 \$ (taxes incluses)

Cependant, compte tenu de l'item **A-0 Assurances, garanties et frais généraux de chantier**, la somme maximale de 7% est non respectée pour les deux soumissionnaires. Les deux soumissions ne sont donc pas conformes suite au non-respect de l'article 3.8.4.2 du

IAS.

En conclusion, l'octroi du contrat n'est recommandé pour aucun des soumissionnaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon DIONNE
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2024-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 112 614,95 \$, taxes incluses : 91 930,56 \$ taxes incluses pour le contrat, 18 386,12 \$ taxes incluses pour les contingences (20%) et 2 298,27 \$, taxes incluses pour les incidences (2.5%); Octroyer à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée un contrat pour la réfection de la toiture du chalet du parc George-Springate dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission, soit de 91 930,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-20 - 2 soumissionnaires.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite des infiltrations d'eau constatées cette année dans le chalet du parc George-Springate, il a été évalué que la toiture du chalet est en fin de vie. Le présent projet consiste en la réfection de la toiture du chalet à l'aide d'une membrane bicouche de bitume.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet ST-24-20, un appel d'offres sur invitation a été envoyé le 3 septembre 2024 à trois entreprises avec le délai de réception des soumissions le 24 septembre 2024. Deux addenda ont été envoyés aux entreprises sollicitées :
Addenda 1 - Le 4 septembre 2024 - Instruction pour la remise des soumissions
Addenda 2 - Le 18 septembre 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires

Deux des entreprises sollicitées ont déposé une soumission. Il s'agit de Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée et de Y. Laramée Couvreur inc. La soumission de Couverture Montréal-Nord n'a pas été déposée dans une enveloppe scellée à la Mairie d'arrondissement dans les délais prescrits, tel qu'indiqué dans l'addenda #1, mais plutôt par courriel. Elle a donc été rejetée.

Il ressort de l'analyse de conformité que la firme Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Il est donc recommandé de lui octroyer le contrat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à même le budget PDI de l'arrondissement et les montants seront répartis comme suit :

Contrat : 91 930,56 \$

Contingences : 18 386,12 \$

Incidences : 2 298,27 \$

Total 112 614,95 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stefan KOPCZYNSKI, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Stefan KOPCZYNSKI, 30 septembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Manon DIONNE
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Services d'enseignes Lumicom inc. un contrat pour la fabrication, le transport et l'installation de plaques commémoratives sur mesure, ainsi que pour la main-d'oeuvre nécessaire à la réalisation des travaux mentionnés, au montant de sa soumission de 100 373,18 \$, taxes incluses et affecter un montant de 100 373,18 \$, taxes incluses au Surplus - Appel d'offres sur invitation ST-24-26 - 2 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet de fourniture et d'installation de plaques commémoratives consiste principalement à produire les équipements selon les détails fournis et à réaliser leur installation sur des murs de bâtiments existants ou sur des structures dans des parcs.

Sans s'y limiter, les travaux prévoient entre autres :

- La production de toutes les plaques selon le site choisi;
- L'installation des plaques selon les détails;
- La réfection ou l'aménagement de surface au pourtour de la base;
- Les autres travaux connexes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1246936012 - Annuler le processus d'appel d'offres pour les travaux de fourniture et d'installation de plaques commémoratives et travaux connexes dans divers sites de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Appel d'offres ST-24-11 - Aucune soumission.

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet ST-24-26, un appel d'offres sur invitation a été envoyé le 12 août 2024 à plusieurs entreprises avec un délai de réception des soumissions le 23 août 2024. Deux des entreprises sollicitées ont déposé une soumission. Il s'agit de Signalisation Kalitec inc et de Services d'enseignes Lumicom inc. La plus basse soumission a été faite par Signalisation Kalitec inc. (différence de 2 395\$ avant taxes). Toutefois, l'entreprise n'a pas utilisé le formulaire complet du bordereau de prix pour déposer sa soumission et, de ce fait, sa soumission a été déclarée non conforme par le service du greffe de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public, ST-24-11, avait été lancé le 28 mars 2024, afin d'octroyer ce contrat. Il a été annulé, car aucune soumission n'avait été reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à même les surplus du budget de l'arrondissement.
Le montant, taxes incluses, est de 100 373,18 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria Isabelle HERNANDEZ
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

Le : 2024-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 6005438 Canada inc. (DWB Consultants), ayant obtenu le plus haut pointage final, relatif à des services professionnels en ingénierie civil et électrique pour la réalisation d'un skatepark au parc d'À-Ma-Baie, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 274 445,33 \$, taxes incluses (contrat: 249 495,75 \$, contingences: 24 949,58 \$). Appel d'offres public SP-2024-21 - deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Un programme fonctionnel et technique (PFT) au parc d'À-Ma-Baie a récemment été élaboré pour planifier l'avenir et l'offre de ce parc se trouvant dans un secteur stratégique de l'arrondissement vu son accessibilité et sa visibilité. La première phase de réaménagement de ce parc est l'aménagement d'un nouveau parc de planche à roulettes, trottinettes, etc., puisque ces activités sont populaires et cette offre récréative est absente dans l'arrondissement. Suite à l'élaboration du PFT, la firme SpinWorks a été mandatée pour élaborer le concept illustré sommairement au PFT et avant la réalisation des travaux, une firme d'ingénieurs doit être mandatée pour réaliser les plans et devis techniques du concept. C'est pour cette raison que l'arrondissement a sollicité le marché via l'appel d'offres SP-2024-21 pour réaliser ce mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1236936019 - Accorder un contrat à Cardin Julien inc., pour des services professionnels relatifs à la production d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour la planification de la revitalisation du parc d'À-Ma-Baie (bâtiments municipaux et parc) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 132 231,68 \$, taxes incluses (contrat: 120 210,62 \$, contingences: 12 021,06 \$); et autoriser une affectation de Surplus d'un montant de 120 745,15 \$, net de taxes. Appel d'offres public SP-2023-14 - Un soumissionnaire GDD 2246936022 - Octroyer un contrat dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations SP-2024-17 à la firme 9161-7704 Quebec Inc. (dba : SPIN - SpinWorks) pour des services professionnels relatifs à la conception du parc de planches à roulette du parc d'À-Ma-Baie, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une dépense totale de 100 157,60 \$ \$ taxes incluses, couvrant le contrat du professionnel (87 093,56 \$, taxes incluses) et des contingences de 15 % (13 064,04 \$ taxes incluses) - Le total de cette dépense sera assumé par le budget PDI.

DESCRIPTION

Le comité de sélection relatif à l'appel d'offres SP-2024-21 lancé par l'arrondissement s'est tenu le 19 septembre 2024. Parmi les deux soumissions réceptionnées, toutes deux ont atteint la note minimale de passage de 70%.

Le comité recommande que le contrat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu la note finale la plus élevée (combinant la note intérimaire et le prix), soit à la firme DWB consultants, pour un montant du contrat de 249 495,75 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 22 août 2024 au 12 septembre 2024. Les deux soumissionnaires, DWB consultants et Expertise sport design LG inc., étaient recevables puisqu'elles ont atteint et surpassé la note minimale de passage de 70%. La plus basse soumission conforme est celle de DWB consultants, pour un montant de 249 495,75 \$ taxes incluses.

Le tableau des résultats des soumissions joint résume la liste des soumissionnaires et le pointage final obtenu.

Soumissions reçues	Note intérimaire		Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autres (10 % contingences) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
6005438 Canada inc. (DWB Consultants)	87,4		4,91	249 495,75 \$	24 949,58 \$	274 445,33 \$
Expertise Sports Design LG inc.	83,0		3,80	310 444,00 \$	31 044,40 \$	341 488,40 \$
Dernière estimation réalisée				229,950 \$	22 995 \$	252 945,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)						
(l'adjudicataire - l'estimation)						21 500,33 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)						
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100						8.5 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est 274 445,33 \$, taxes incluses.

La dépense totale du contrat inclut le contrat du professionnel (249 495,75 \$ taxes incluses) ainsi qu'un montant de 24 949,58 \$ taxes incluses pour les contingences (10 %).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : 16 octobre 2024

Fin du mandat : 08 septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Reza AMINI
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1248388008****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Reddition financière pour la période du 27 juillet au 23 août 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois d'août.

Rapport couvrant la période du 27 juillet au 23 août 2024 qui totalise la somme de 122 068.88 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 juillet 2024 pour un montant de 5 178.37 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2024-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003423299 visant à permettre dans la zone H1-8-452 pour un bâtiment dont l'usage a été autorisé par le règlement sur les usages conditionnel CA29 0043 du domaine de la santé et services sociaux situé au 4799, boulevard Lalande, lot 1 899 505, un nombre de cases de stationnement réduit de 3 cases au lieu de 6 cases minimum.

CONTENU**CONTEXTE**

Un certificat d'autorisation de modification de stationnement a été émis le 24 août 2023 en lien avec un bâtiment résidentiel unifamilial isolé ayant un usage conditionnel du domaine de la santé et services sociaux. Ce certificat d'autorisation prévoyait 11 cases de stationnement.

L'article 219 du règlement de zonage CA29 0040 vient prévoir un minimum d'une case de stationnement par 37 m² pour un usage d'un bureau de travailleurs sociaux. Pour une superficie de 205,13 m² du bâtiment principal, le minimum requis du nombre de cases de stationnement est de 6 cases. Étant donné qu'une entente entre l'école Perce-Neige permette l'utilisation de 3 cases de stationnement sur leur terrain et que l'utilisation du stationnement sur les rues avoisinantes est autorisée, la nécessité de prévoir 6 cases de stationnement n'est pas nécessaire.

La demande de dérogation mineure 3003423299 visant à permettre dans la zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé ayant un usage conditionnel du domaine de la santé et services sociaux situé au 4799, boulevard Lalande, lot 1 899 505, un nombre de cases de stationnement réduit de 3 cases au lieu de 6 cases minimum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du mercredi 11 septembre 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant qu'une entente est effective entre le Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys et le requérant pour l'utilisation de 3 cases de son stationnement, au bénéfice de ce dernier;

Considérant que les besoins en stationnement s'en trouvent comblés;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre: dans la zone H1-8-452, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé ayant un usage conditionnel du domaine de la santé et services sociaux, un nombre de cases de stationnement réduit à 3 cases au lieu de 6 cases minimum requises.

Recommandée à l'unanimité.

Conseil d'arrondissement du 1er mai 2023

Demande d'usage conditionnel a été déposée le 24 janvier 2023, afin d'exercer une occupation de type "Service social (653)" à même le bâtiment résidentiel situé au 4799, boulevard Lalande, sur le lot 1 899 505 du cadastre du Québec, dans laquelle le groupe d'usages "Habitation (h)" est autorisé à titre d'usage principal. Cette demande a été adoptée à l'unanimité via la résolution CA23 29 0077 le 6 mars 2023.

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003423299 visant à permettre dans la zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé ayant un usage conditionnel du domaine de la santé et services sociaux situé au 4799, boulevard Lalande, lot 1 899 505:

- un nombre de cases de stationnement réduit de 3 cases au lieu de 6 cases minimum.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 11 septembre 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 7 octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2024-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 9 septembre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-64

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'approbation par résolution à la séance ordinaire du 5 août 2024 du conseil d'arrondissement du premier projet de résolution approuvant le projet de règlement CA29 0040-64 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale (h1) isolée » dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent, une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 septembre 2024 à 18 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0183 et CA24 290184 - Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-64 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent - GDD # 1248707020

DESCRIPTION

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 9 septembre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-64 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale (h1) isolée » dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de règlement - 5 août 2024
Assemblée publique de consultation - 9 septembre 2024
Adoption du règlement - 7 octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-09-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707020

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-64 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-64 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement de zonage CA29 0040 n'autorise pas l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322.

Il est donc proposer de modifier la grille des spécifications H2-5-322 de l'annexe A du règlement de zonage (CA29 0040).

Le projet de règlement est assujetti à la procédure d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» ainsi que des normes de lotissement et de zonage.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 5 août 2024
Assemblée publique de consultation : 9 septembre 2024
Adoption du 2^e projet de résolution : 9 septembre 2024
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : septembre 2024
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : 7 octobre 2024
Certificat de conformité : novembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le sommaire est signé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division ingénierie et infrastructure, agissant comme directeur de la direction développement du territoire et études techniques, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet 17h jusqu'au vendredi 2 août 2024 17h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Andrea SZABO
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

Le : 2024-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures
(arr. pierreonds/roxboro)

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 1er octobre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-65

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'approbation par résolution à la séance ordinaire du 9 septembre 2024 du conseil d'arrondissement du premier projet de règlement CA 29 0040-65 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 – service de réparation d'automobiles (garage) » dans la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables, une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1er octobre 2024 à 19 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0220 - Avis de motion est donné par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA 29 0040-65 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 – service de réparation d'automobiles (garage) » dans la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables.

CA24 29 0221 - Adoption du premier projet de règlement CA 29 0040-65 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 – service de réparation d'automobiles (garage) » dans la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables

DESCRIPTION

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 1er octobre 2024 concernant le premier projet de règlement CA 29 0040-65 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 – service de réparation d'automobiles (garage) » dans la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de règlement - 9 septembre 2024

Assemblée publique de consultation - 1er octobre 2024

Adoption du règlement - 4 novembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-03

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-65 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 - vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 - service de réparation d'automobiles (garage) » parmi la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 14 375 boulevard de Pierrefonds, lots 3 110 434 et 3 139 632 du cadastre du Québec, a déposé une demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 afin de permettre la transformation et l'utilisation de l'immeuble à des fins de " Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés" et de "service de réparation d'automobiles (garage)" (codes d'usages 5511 et 6411 de la catégorie c3) parmi la zone visée C-4-270, dont les limites correspondent à celle du terrain visé, ainsi que d'ajuster, en conséquence, les dispositions spécifiques à cette zone (article 339 du règlement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Dans un premier temps, le règlement de modification prévoit l'ajout de l'autorisation des usages spécifiques "5511 - Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés" et "6411 - service de réparation d'automobiles (garage)" de la catégorie d'usages c3 à la grille de spécifications de la zone C-4-270, en plus de préciser les nouvelles normes en matière de lotissement et de zonage pour ces nouveaux usages.

Dans un deuxième temps, la modification au zonage prévoit d'ajuster le contenu de l'article 339 du règlement intitulé "Dispositions spécifiques applicables à la zone C-4-270", afin de retirer certaines dispositions devenues caduques et d'en ajouter certaines en lien avec le nouvel usage proposé. Ces règles spécifiques ont trait notamment au stationnement, à la voie d'accès au stationnement, à l'espace de manutention, à l'implantation du bâtiment, à la plantation d'arbres, aux matériaux de revêtement, à l'entreposage, à la gestion des matières résiduelles ainsi qu'aux bornes électriques de recharge pour véhicules.

JUSTIFICATION

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - Réunion en visioconférence tenue le 7 août 2024

Considérant les commentaires exprimés par la population lors de l'exercice de participation citoyenne tenue sur la plateforme en ligne Cocoriko entre le 27 mars et le 5 mai 2024;

Considérant que les membres du comité apprécient la qualité de la proposition architecturale ainsi que la modernisation du bâtiment et du site qui en résulte;

Considérant que la majorité des membres estiment toutefois que l'usage proposé ne correspond pas à une utilisation appropriée du site, puisqu'ils estiment que le projet prévu ne participera pas à la vitalité du secteur, ne répondant pas aux besoins des résidents à proximité;

Considérant que la majorité des membres estiment également que l'usage proposé se conjugue mal avec les visions d'aménagement exprimées pour la partie centrale de l'arrondissement (projet Connexion);

Considérant que la majorité des membres estiment que l'usage pourrait amener des enjeux de stationnement illégal sur le boulevard lié à la livraison de véhicules ainsi que des risques de sécurité en lien avec la présence de la piste cyclable en bordure du boulevard;

Considérant que cet usage pourrait créer des nuisances directes pour l'école à proximité liées au bruit, à la pollution, aux déchets et à la circulation, tels que :

1- Bruit : Les activités dans un concessionnaire automobile, comme les réparations et les ventes, peuvent générer du bruit. Les moteurs en marche, les équipements de réparation et les conversations fréquentes peuvent déranger les voisins;

2- Pollution : Les voitures, surtout celles en réparation, peuvent émettre des gaz d'échappement et d'autres polluants. Les produits chimiques utilisés pour l'entretien et les réparations peuvent également être une source de pollution;

3- Circulation et sécurité des piétons : Le concept de livraison des véhicules proposé démontre un conflit de sortie des camions à la hauteur du boulevard Gouin liée l'étroitesse de ce dernier. Les rayons de virage ne sont pas démontrés à cette hauteur contrairement à ceux à la hauteur du boulevard de Pierrefonds ce qui suppose qu'ils ne répondent pas au rayon de braquage minimum liée à la sortie des camions. Également, la présence fréquente de tels équipements routiers à proximité d'une école et de sa jeune clientèle soulève un risque de sécurité;

4 - Dépôts de déchets : La gestion des déchets, tels que les pièces automobiles usées et les emballages, doit être effectuée correctement. Des déchets mal gérés peuvent causer des problèmes environnementaux et des nuisances visuelles.

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification de zonage.

Recommandée à la majorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1 ^{er} projet de règlement	9 septembre 2024
Assemblée publique de consultation	7 octobre 2024
Adoption du 2 ^e projet de règlement	4 novembre 2024
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum	Novembre 2024
Adoption du règlement par le CA (selon résultat du registre)	2 décembre 2024
Certificat de conformité	Janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics, est signataire de la recommandation en agissant à titre de remplaçant de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, pour la période du 9 août 2024 à 2 septembre 2024.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

Le : 2024-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement CA29 0116-3 amendant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de remplacer la formule d'indexation et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice financier 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En novembre 2023, le cabinet de la mairesse de Montréal a annoncé le gel de la rémunération des élu-es pour l'exercice 2024.

Or, selon le règlement CA29 0116, relatif au traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, les rémunérations qui y sont prévues sont indexées annuellement d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec établi par Statistique Canada pour l'année précédente.

Conformément à ce règlement, le taux d'augmentation ainsi applicable à la rémunération des élu-es pour l'exercice 2024 serait de 4,5 %. Pour faire échec à l'application de la clause d'indexation, il est proposé d'adopter un règlement aux fins de suspendre son application pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, le contexte économique inflationniste actuel donne lieu à une remise en question de la clause d'indexation basée sur le taux d'augmentation de l'IPC pour le Québec. Dans un souci de saine gestion des fonds publics et d'équité interne, l'Administration souhaite que l'indexation de la rémunération des personnes élues soit dorénavant en phase avec celle appliquée à la rémunération des employés.

Le présent dossier vise ainsi deux objectifs: modifier la formule d'indexation prévue et suspendre toute indexation des rémunérations prévues dans ce règlement pour l'exercice financier 2024, à l'instar des modifications ayant récemment été apportées aux règlements sur le traitement des élu-es relevant des instances centrales (dossiers 1243599003 et 1243599004).

Le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro adopté à la séance du 2 décembre 2019 reconduisait la rémunération de base établie par le règlement de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0478 - Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024

CM24 0894 - Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024

CA19 29 0325 - Adoption du règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, entré en vigueur le 3 décembre 2019 suite à l'avis public de promulgation

CA20 29 0224 - Adopter le règlement CA29 0116-1 amendant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de stipuler que la rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement est établie à quatre-vingt pour cent (80%) de la rémunération annuelle de base des conseillers de la ville, rétroactivement au 1er janvier 2020

CA22 29 0077 - Règlement CA29 0116-2 modifiant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'établir la rémunération annuelle supplémentaire du président du Comité de circulation

DESCRIPTION

Le projet de règlement soumis dans le présent dossier remplace, dans un premier temps, la formule d'indexation prévue au deuxième alinéa de l'article 4 du règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0116.

Avec la modification proposée, l'indexation consistera dans l'augmentation, pour chaque exercice financier, d'un pourcentage correspondant à la moyenne des augmentations économiques consenties aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de de la Ville pour l'année précédente.

Dans un deuxième temps, le projet de règlement prévoit une disposition qui suspend l'application de la clause d'indexation prévue à l'article 4 du règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0116 aux fins de l'exercice financier 2024. Ainsi, les rémunérations payables en 2024 seront identiques aux montants de 2023. En 2025, ces rémunérations seront augmentées, le cas échéant, du taux d'indexation applicable à l'exercice 2025 selon la nouvelle formule d'indexation prévue dans le projet de règlement.

Tel que permis en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c. T-11-001) (LTÉM), ce projet de règlement rétroagira au 1^{er} janvier 2024.

Rappelons, finalement, que la LTÉM requiert que le projet de règlement soumis dans ce dossier soit adopté lors d'une assemblée ordinaire, à la majorité des deux tiers des membres du conseil incluant la voix favorable du maire.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise ainsi deux objectifs: modifier la formule d'indexation prévue à l'article 4 du règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0116 et suspendre toute indexation des rémunérations prévues dans ce règlement pour l'exercice 2024.

Le remplacement de la formule d'indexation permettra d'harmoniser les ajustements économiques appliqués à la rémunération des personnes élues avec ceux appliqués aux divers groupes de personnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les dispositions de l'article 2 LTÉM, le règlement soumis dans le présent dossier peut seulement rétroagir au 1er janvier 2024 s'il est adopté et en vigueur avant la fin de l'année 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement (article 8 LTÉM) - 7 octobre 2024;

Publication de l'avis requis en vertu de l'article 9 LTÉM au moins 21 jours avant l'assemblée ordinaire à laquelle est prévue l'adoption du règlement - 10 octobre 2024;

Adoption du règlement à une assemblée ordinaire (art. 7 LTÉM) - 4 novembre 2024;

Avis public et entrée en vigueur requis avant la fin 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Service du greffe

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 25 septembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 1er octobre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0144

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'approbation par résolution à la séance ordinaire du 9 septembre 2024 du conseil d'arrondissement du premier projet de règlement CA 29 0144 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles, une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1er octobre 2024 à 19 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0226 - Avis de motion est donné par la conseillère Catherine Clément-Talbot de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA 29 0144 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

CA24 29 0227 - Adoption du projet de règlement CA 29 0144 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA 29 0144 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

DESCRIPTION

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 1er octobre 2024 concernant le premier projet de règlement CA 29 0144 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme

du boulevard Saint-Charles.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de règlement - 9 septembre 2024

Assemblée publique de consultation - 1er octobre 2024

Adoption du règlement - 4 novembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER

Le : 2024-10-03

analyste de dossiers

Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0144 modifiant le Règlement de zonage CA29 0040, le Règlement de lotissement CA29 0041 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du Règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

CONTENU

CONTEXTE

Suivant l'adoption du projet de règlement CA29 0144, certains changements ont été apportés au texte du règlement suivant des commentaires reçus de la part du Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que l'identification de certaines erreurs de rédaction. Ces changements ont été présentés et expliqués lors de la consultation publique tenue le 1er octobre 2024.

Ces changements ont trait aux articles suivants du règlement CA29 0144 :

- Article 1 : Modification du paragraphe 17° de l'article 5 du règlement CA29 0040 proposé et ajustement de la numérotation des annexes au règlement CA29 0040 puisque l'annexe concernant les groupes fonctionnels d'arbres est retirée du présent règlement de modification.
- Article 7 : l'article 7 est retiré du règlement de modification puisqu'il s'agit d'une erreur de texte et qu'il s'agissait du duplicata de l'article 3. Son retrait ne change en rien la portée du présent règlement et de la concordance.
- Article 10 :
 - Ajout du mot "minimale" après le mot "distance" au dernier paragraphe de l'article 347.5 du règlement CA29 0040;
 - Retrait de la dernière ligne du tableau de l'article 347.7 sur les usages de catégories h3 et h4 concernant les cases aménagées en tandem;
 - Ajout d'une référence à l'article 347.8 qui avait été omise parmi l'article 347.15;
 - Modification de l'expression "ratio espace / bâti" erronée par la bonne expression "ratio bâti / terrain" à l'article 347.21.
- Article 15 : Ajustement du libellé de l'article afin de représenter la nouvelle numérotation des annexes intégrées au règlement de zonage par le présent règlement de concordance.
- Article 17 : Ajustement de la largeur prescrite de lotissement pour la promenade urbaine à 9 mètres, tel qu'il est spécifié parmi le PPU du

boulevard Saint-Charles.

- Article 18 :
 - Ajout, parmi l'article 82.8 du règlement CA29 0042, de 2 critères en PIIA relatif aux entrées principales et secondaires se lisant comme suit :
 - "Un caractère architectural distinct et une fenestration généreuse matérialisent ce lien ouvert entre l'entrée principale d'un bâtiment et le domaine public, notamment la promenade urbaine." ;
 - "L'aménagement d'un espace d'entrée commun (atrium), intérieur ou extérieur, est favorisé.";
 - Ajout, parmi l'article 82.8 du règlement CA29 0042, d'une phrase parmi un critère en PIIA relatif à l'intégration architecturale se lisant comme suit :
 - "L'emploi de murs rideaux vitrés dans ces cas est favorisé."
- L'annexe 1 du règlement CA29 0144 modifiant certaines grilles de spécifications de l'annexe A du règlement CA29 0040 est modifiée par la modification de la grille remplacée pour la zone P-4-257. Les changements visent l'ajout de certaines spécifications relatives aux "Bâtiment" (Min hauteur 1 étage / Max hauteur 5 étages) et "Rapports" (Min plancher/terrain 0,2 / Max plancher/terrain 4 - Min Bâti/Terrain 0,2) .
- L'annexe 5 du règlement CA29 0144, qui concernait l'ajout d'une annexe concernant les groupes fonctionnels d'arbres parmi le règlement de zonage, a été retirée puisqu'elle avait été intégrée par erreur lors du projet de règlement. Son retrait n'affecte en rien la portée du présent règlement et de la concordance.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0144 modifiant le Règlement de zonage CA29 0040, le Règlement de lotissement CA29 0041 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du Règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement modifiant divers articles des Règlements de zonage (CA29 0040), de lotissement (CA29 0041) et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA29 0042) afin d'assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant une modification de ce Plan ayant pour but d'intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM04 0835 - 23 novembre 2004 (dossier 1040604002) : Adoption du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Résolution CA15 29 0185 - 29 juin 2015 (dossier 1152155012) : Adoption du Plan stratégique 2015-2018 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Résolution CA21 29 0195 - 2 août 2021 (dossier 121264001) : Adopter une résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) projeté du boulevard Saint-Charles

Résolution CM24 0769 - 18 juin 2024 (dossier 123264002) : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

DESCRIPTION

Le PPU du boulevard Saint-Charles est le résultat d'un travail collaboratif de planification de plusieurs années visant à répondre aux enjeux particuliers de planification de cette artère stratégique, notamment avec l'arrivée prochaine du Réseau express métropolitain (REM). La perte vitalité commerciale, la désuétude de plusieurs bâtiments, la détérioration généralisée

du paysage urbain, les besoins en matière de logements et bien d'autres facteurs ont amené l'arrondissement à produire une vision d'avenir audacieuse misant sur une métamorphose complète de cet axe afin de créer un milieu de vie compact et complet qui s'inscrit dans l'ère de la transition écologique et de la mobilité durable.

Le territoire visé par cet outil de planification particulière concerne les abords du boulevard Saint-Charles, entre les limites de l'arrondissement Ste-Geneviève-L'Île-Bizard au nord et la municipalité de Kirkland au sud.

Afin de mettre en oeuvre le PPU nouvellement en vigueur et intégré au Plan d'urbanisme de la Ville, une série de modifications et d'ajustement des dispositions applicables de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement est ainsi nécessaire. Le secteur visé par les amendements réglementaires de concordance du présent dossier vise donc les limites territoriales du PPU seulement.

Dans son ensemble, les éléments de concordance proposés aux règlements CA29 0040 (zonage), CA29 0041 (lotissement) et sur les PIIA (CA29 0042) résultent en la création d'une nouvelle section de dispositions spécifiques applicables au secteur du boulevard Saint-Charles parmi le règlement de zonage (Section 4 du chapitre 20) ainsi que la création d'une nouvelle zone de PIIA (zone #12), avec des objectifs et critères d'évaluation propres au règlement sur les PIIA (section 8 du chapitre 5).

Notamment, la concordance vise à revoir le cadre de gestion des usages et du cadre bâti le long du boulevard, ainsi qu'à introduire le concept de promenade urbaine et de mettre en oeuvre une évaluation des nouveaux projets de développement et de redéveloppement majeurs selon un facteur de résilience climatique (FRC).

Plus précisément, selon les thématiques abordées parmi la planification du PPU, les objets de modifications réglementaires de concordance sont les suivants :

GESTION DES USAGES

ZONAGE :

- Refonte des limites de nouvelles zones au plan de zonage pour le secteur du boulevard Saint-Charles
- Ajout des grilles de spécifications des nouvelles zones afin de répondre aux affectations du sol "Mixte" et "Résidentielle" inscrites au PPU
- Obligation d'usages du groupe Habitation parmi les zones bordant le boulevard Saint-Charles
- Obligation d'usages du groupe Commerces au rez-de-chaussée et pour certains locaux dans certaines zones du boulevard Saint-Charles

GESTION DU CADRE BÂTI

ZONAGE :

- Refonte des limites de nouvelles zones au plan de zonage pour le secteur du boulevard Saint-Charles
- Ajout des grilles de spécifications des nouvelles zones afin de répondre aux exigences en matière d'hauteur, de densité (C.O.S.) et d'implantation au sol (C.E.S.) des secteurs à transformer 18-T3, 18-T4 et 18-T5 inscrits au PPU
- Ajout de certaines exigences à la forme bâti (retraits en façade, constructions hors-toit, hauteur maximale du rez-de-chaussée, pourcentage d'ouvertures en façade)

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de :

- favoriser le bon encadrement du domaine public et la qualité du paysage urbain
- favoriser la bonne intégration et la minimisation des impacts des nouvelles constructions aux secteurs environnants
- favoriser l'emploi et la sécurité de la mobilité active
- minimiser l'impact de la circulation et des stationnements sur le domaine public et le milieu environnant
- minimiser l'impact des services et équipements techniques
- favoriser un traitement architectural d'ensemble, cohérent, durable et de qualité
- favoriser des interfaces de qualité et animés entre le bâtiment et l'espace public

PLANTATION D'ARBRES ET VERDISSEMENT

Zonage :

- Bonification des mesures de verdissement des grands espaces de stationnement (12 cases et plus);
- Imposition d'une proportion de surface végétale sur un terrain
- Bonification des exigences de plantation d'arbres

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de

- rehausser la qualité des aménagements paysagers et du paysage urbain
- réduire les effets d'îlot de chaleur

STATIONNEMENT

Zonage :

- Retrait des ratios minimums de stationnement
- Ajout de ratios maximums de stationnement selon les usages
- Interdiction d'aménagement d'espaces de stationnement en bordure du boulevard Saint-Charles et de la promenade urbaine
- Interdiction d'aménagement d'espaces extérieurs de stationnement pour certaines catégories d'usages
- Bonification des ratios minimums de stationnement pour vélos

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de :

- rehausser la qualité des aménagements paysagers et du paysage urbain
- minimiser l'impact de la circulation et des stationnements sur le domaine public et le milieu environnant

ACCÈS AU TERRAIN

Zonage :

Limitation du nombre d'accès au terrain

Encadrement de la localisation des accès au terrain

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de

- minimiser l'impact de la circulation et des stationnements sur le domaine public et le milieu environnant

RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Zonage :

- Mise en oeuvre d'un nouveau cadre d'évaluation des nouvelles constructions et agrandissements de plus de 2000 mètres carrés selon un indice "Facteur de résilience climatique" (FRC), ayant trait aux surfaces et perméabilités des sols, aux plantations et à la végétalisation des bâtiments.

PIIA :

Ajouts d'objectifs et critères afin de :

- réduire les îlots de chaleur
- favoriser la gestion écologique des eaux de pluie

PROMENADE URBAINE

Zonage :

- Ajout de la définition du concept de promenade urbaine

Lotissement :

- Ajout d'une obligation au tracé de promenade urbaine inscrite au PPU
- Ajout normatif relatif à la largeur d'une promenade urbaine

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères sur le lotissement et l'implantation des bâtiments visant à assurer la contribution d'un projet à la réalisation de la promenade urbaine

AFFICHAGE ET ÉCLAIRAGE

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de favoriser des enseignes et des systèmes d'éclairage fonctionnels et bien intégrés à l'architecture des bâtiments et au paysage urbain

JUSTIFICATION

Le projet de règlement vise essentiellement à assurer la mise en oeuvre du cadre de planification mis de l'avant au Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

La procédure répond ainsi aux termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui indique que le conseil d'arrondissement dispose d'un délai de 90 jours pour amender sa réglementation afin d'assurer la conformité au plan d'urbanisme suivant une modification de ce dernier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectifs 1, 2, 3 7 et 19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement	9 septembre 2024
Assemblée publique de consultation	Fin septembre 2024 ou 7 octobre 2024 (à confirmer)
Adoption du règlement	7 octobre 2024 ou 4 novembre 2024 (selon consultation)
Certificat de conformité	Novembre-décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux autres orientations et objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que ceux du Schéma d'aménagement révisé de l'Agglomération de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

Selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics, est signataire de la recommandation en agissant à titre de remplaçant de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, pour la période du 9 août 2024 à 2 septembre 2024.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

Le : 2024-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025

CONTENU

CONTEXTE

Un règlement de tarification est adopté chaque année pour l'exercice financier de l'année suivante. La plupart des tarifs ont été augmentés de 2 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Règlement CA29 0096-1 adopté à la séance du 7 août 2017 par la résolution numéro CA17 29 0232 (sommaire # 1172640014)
- Règlement CA29 0105 adopté à la séance du 18 décembre 2017 par la résolution numéro CA17 29 0367 (sommaire # 1176967002)
- Règlement CA29 110 adopté à la séance du 3 décembre 2018 par la résolution numéro CA18 29 0372 (sommaire # 1186967007)
- Règlement CA29 0117 adopté à la séance du 2 décembre 2019 par la résolution numéro CA19 29 0326 (sommaire # 1196967004)
- Règlement CA29 0123 adopté à la séance du 7 décembre 2020 par la résolution numéro CA20 29 0259 (sommaire # 1206967009)
- Règlement CA29 0123-1 adopté à la séance du 8 mars 2021 par la résolution numéro CA21 29 0058 (sommaire # 1216765001)
- Règlement CA29 0123-2 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0211 (sommaire # 1211294013)
- Règlement CA29 0123-3 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0212 (sommaire # 1211294015)
- Règlement CA29 0136 adopté à la séance du 6 décembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0274 (sommaire # 1216967002)
- Règlement CA29 0137 adopté à la séance du 5 décembre 2022 par la résolution numéro CA22 29 0340 (sommaire # 1226967002)
- Règlement CA29 0139 adopté à la séance du 4 décembre 2023 par la résolution numéro CA23 29 0305 (sommaire # 1236967012)
- Règlement CA29 0139-1 adopté à la séance du 8 avril 2024 par la résolution numéro CA24 29 0090 (sommaire # 1246967004)

DESCRIPTION

Adopter le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services

municipaux pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification CA29 0139 actuellement en vigueur.

JUSTIFICATION

Les modifications sont apportées à la demande des Directions concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 7 octobre 2024

Présentation et dépôt : 7 octobre 2024

Adoption du règlement : 4 novembre 2024

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-26

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1247170002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'une résolution, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2) visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial sur les lots 1 843 332 et 1 843 333 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'une résolution, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial sur les lots 1 843 332 et 1 843 333 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION**Mise en contexte**

Le territoire visé par la présente résolution fait partie du « Projet Connexion » du secteur centre de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'arrondissement a entrepris en 2019 l'élaboration de la vision stratégique 2020-2025 du coeur identitaire de Pierrefonds-Roxboro, qui a fait l'objet d'une vaste démarche collaborative à laquelle ont pris part les fonctionnaires de l'arrondissement, le conseil municipal, ainsi que la population.

Le promoteur et ses architectes ont présenté une première ébauche du projet de redéveloppement des lot commerciaux en 2022.

Considérant qu'un bâtiment multifamilial de 12 étages est adjacent au futur projet, l'arrondissement a décidé de considérer le projet en raison, notamment, de la pénurie de logements constatée sur son territoire.

Le projet est admissible en vertu de l'Article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2) puisqu'il est notamment situé dans un secteur où le taux d'inoccupation des logements est inférieur à 3 %.

Le projet

Le projet vise la construction d'un bâtiment de 12 étages comportant 100 logements, lequel

doit remplacer les bâtiments commerciaux actuellement situés au 14033, boulevard Gouin Ouest (lot 1 843 333 du cadastre du Québec) datant de 1955 et 14055, boulevard Gouin Ouest (lot 1 843 332 du cadastre du Québec) datant de 1944, qui devront être démolis afin de permettre la réalisation de ce projet.

Le bâtiment est implanté au centre du site afin d'offrir un dégagement par rapport aux lots adjacents. Dans le but d'offrir une plus grande présence sur le boulevard Gouin, le volume du grand hall d'entrée a été inséré près de la rue.

Au niveau architectural, l'architecte propose une approche épurée. Le bâtiment sera majoritairement composé de panneaux métalliques blancs. Le hall d'entrée et le rez-de-chaussée ont été aménagés de façon à favoriser les échanges entre les résidents. Un espace communautaire sur le toit est également prévu. Les logements seront composés de 1 ou 2 chambre(s) à coucher. 86 cases de stationnement sont prévues sur 2 étages souterrains ainsi que 10 cases extérieures (8 visiteurs et 2 véhicules électriques). Plusieurs arbres sont prévus dans l'aménagement des aires extérieures.

Analyse réglementaire

Règlement de zonage

Le nombre d'étages du bâtiment proposé est de 12 au lieu des 6 étages autorisés de plein droit.

Règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Le projet ayant été revu par le comité d'architecture et le comité consultatif d'urbanisme, il est proposé de ne pas assujettir le projet à ce règlement.

Frais de parcs

Une contribution financière devra être acquittée puisqu'il s'agit d'un projet de redéveloppement.

Contribution dans le cadre du Règlement pour un Métropole mixte (RMM)

Le projet de 100 unités de logement est assujetti au RMM et devra faire l'objet d'une entente avec le service de l'Habitation avant l'émission du permis de construction.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du CCU : 10 juillet 2024

- Adoption du projet de résolution : 7 octobre 2024
- Avis public d'assemblée publique : (minimum 7 jours avant l'assemblée publique)
- Tenue de l'assemblée publique : 17 octobre 2024
- Adoption de la résolution : 24 octobre 2024
- Certificat de conformité - Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Martin ALAIN, Service de l'habitation

Lecture :

Caroline LÉPINE, 3 octobre 2024
Martin ALAIN, 3 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
Cheffe de Division - Permis et Inspections

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-02

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études

IDENTIFICATION**Dossier # :1249141011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement en cour avant et arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial contigu de deux étages situé au 4905, rue Wilfrid, sur le lot 1 898 967 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont l'agrandissement d'une résidence unifamiliale située au 4905, rue Wilfrid, sur le lot 1 898 967 du cadastre du Québec.
Selon le chapitre 3 du règlement numéro CA29 0042, les travaux sont visés par une approbation par le conseil selon les objectifs et critères des plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet vise, d'une part, l'agrandissement du rez-de-chaussée en cour avant et, d'autre part, l'agrandissement en sous sol et sur un niveau hors sol du bâtiment en cour arrière, pour une résidence se situant parmi un ensemble de trois bâtiments contigus. La propriété visée est la résidence du côté droit de l'ensemble et se trouve sur un lot de coin à l'intersection des rues Wilfrid et Félix-McLernan.

Les agrandissements devront être implantés sur le lot 1 898 967 tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Mickaël Lajeunesse, sous la minute 551 de son greffe, en date du 9 septembre 2024.

Les agrandissements devront être réalisés selon les plans dessinés par Michel Gagné, technologue en architecture, de la firme MG Design Architecture, selon la version des plans du 5 septembre 2024.

Les matériaux de revêtement extérieur seront les suivants :

- Façades principale et latérale sur rue existantes (rez-de-chaussée) et agrandissement en cour avant :
Brique existante récupérée ou de type identique à l'existant, peinte de couleur grise pâle.
- Façade principale et latérale sur rue existantes (2e étage), élévation arrière existante et agrandissement en cour arrière :

Clin d'aluminium horizontal existant ou de type identique à l'existant, de couleur grise pâle.

- Toiture de l'agrandissement :
Bardeaux d'asphalte de couleur similaire au bâtiment existant.

JUSTIFICATION

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - Réunion en présentiel du 11 septembre 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial en cours arrière et avant.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature (approbation en PIIA d'un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial existant).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-17

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages au 17521, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 347 791 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée de deux étages au 17 521, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 347 791 du cadastre du Québec.

Selon les chapitre 3 et 5 (section 2 - Parcours Riverain) du règlement numéro CA29 0042, les travaux sont visés par une approbation par le conseil selon les objectifs et critères des plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet consiste à la construction d'une nouvelle résidence isolée de 2 étages au 17521, boulevard Gouin Ouest, sur un terrain actuellement occupé par une résidence de 1 étage construite en 1945. Cette dernière sera démolie afin de permettre le présent projet. La résidence devra être implantée sur le lot 1 347 791 tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère, sous la minute 8372 de son greffe, selon la version signée en date du 12 juillet 2024.

La résidence et l'aménagement des espaces extérieurs devront être réalisés selon les plans dessinés par Donald Nadeau, technicien en architecture pour l'entreprise Plan S.M., selon la version réalisée en date du 7 août 2024.

Plus précisément, les matériaux de revêtement extérieur devront être les suivants :

Maçonnerie :
Pierre de marque Brampton ou équivalent
Modèle Contempo
Courleur : Polar White

Bois d'ingénierie :

Clin horizontal de Canexel de la marque Maibec ou équivalent
Modèle Ridgewood D5
Couleur : Barista

Porte, porte de garage et fenêtres en façade : couleur noire

Rampe extérieure : aluminium de couleur noire

Fascia et soffite : aluminium de couleur noire

Toiture : bardeaux d'asphalte couleur noir deux temps

JUSTIFICATION

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - Réunion en présentiel du 11 septembre 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction, suivant la démolition d'une résidence unifamiliale isolée de 1 étage, d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-17

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage, situé au 5056, rue Langevin sur le lot 1 170 161 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003406825) a été déposée à la Division – Urbanisme, permis et inspection pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5056, rue Langevin. Par cette demande, le requérant souhaite agrandir le rez-de-chaussée de sa résidence existante d'une superficie de 36,3 m² en cour arrière. Les travaux sont assujettis aux dispositions du règlement de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro CA29 0042 (PIIA), Chapitre 3: Objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles de deux logements et moins, à l'ajout d'un étage et à l'agrandissement d'une construction résidentielle existante de deux logements et moins.

En vertu de l'article 16 du même règlement, les travaux proposés doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Agrandissement en cour arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage, situé au 5056, rue Langevin sur le lot 1 170 161 du cadastre du Québec. Le tout tel qu'illustré aux plans d'architecture signés et scellés par Sergiu Untila, TP 24518, datés du 6 juin 2024 et révisé le 16 septembre 2024.

Le matériau de revêtement extérieur utilisé est du fibrociment modèle *select cedarmill*, couleur *Navajo Beige*.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel le mercredi 11 septembre 2024 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-18

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 18464, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 977 657 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages suite à un sinistre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée de deux étages suite à la démolition du bâtiment incendié.

Le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 1 977 657, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Étienne Côté, sous la minute 5874 de son greffe, en date du 29 août 2024.

La résidence sera construite selon les plans de Brandon Berkovits, technologue en architecture, datés du 24 avril 2024 et révisés les 5 juillet et 21 août 2024.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

Brique rouge Lisbonne de Permacon (ou similaire)

Revêtement extérieur de déclin de bois horizontal de la compagnie Maibec, couleur gris "timber wolf"

Bardeau d'asphalte Mystique, de couleur noire 2 tons

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 20 juin 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 20 juin 2024 à 10h

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment datant de 1947 suite à un sinistre et construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Les commentaires sont les suivants :

- La brique étant présente dans le cadre bâti, il serait approprié de l'utiliser comme revêtement extérieur au lieu de la pierre. Cependant, si le requérant souhaite utiliser de la pierre, elle devrait être limitée au rez-de-chaussée. L'introduction de la pierre au 2^e étage n'est pas souhaitable;
- Revoir les proportions et le style des fenêtres de la façade avant;
- Enlever le petit toit au-dessus de la fenêtre de la façade avant;
- Réduire le toit de la cheminée afin qu'il soit plus discret.

Recommandation favorable avec modifications.

Des plans révisés adressant les commentaires du comité d'architecture ont été soumis pour présentation au comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la

conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-23

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 33, 12e Avenue, sur le lot 1 390 057 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages suite à la démolition de la maison existante datant de 1955.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition de la maison unifamiliale d'un étage construite en 1955 ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages.

Le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 1 390 057, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Nadège Clauzon, sous la minute 2661 de son greffe, en date du 27 février 2024 et révisés les 9 août et 26 septembre 2024. Il sera construit selon les plans de Makar Barsoom, architecte datés du 2 septembre 2024 et révisés les 24 et 26 septembre 2024.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Revêtement de maçonnerie: bloc architectural Techo-Bloc, modèle Chantilly, couleur Hacienda clair
- Revêtement de maçonnerie: briques Techo-Bloc, modèle Griffintown, couleur Calico
- Revêtement métallique horizontal de MAC, modèle Harrywood, couleur Cèdre
- Toit bardeaux d'asphalte BP, modèle 2 tons, couleur noir.
- Portes, portes de garage et fenêtres de couleur noire.

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 juillet 2024 à 17h30**

Considérant les différentes modifications apportées au projet afin qu'il s'intègre davantage au

cadre bâti;

Considérant que l'entrée véhiculaire a été déplacée afin de préserver l'arbre de la Ville;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages, selon les modalités suivantes :

- De la plantation doit être ajoutée de chaque côté de la fenêtre du sous-sol située en façade avant afin de réduire l'effet décentré, tel que proposé par l'architecte. Les membres suggèrent d'explorer d'autres essences que les cèdres. Le plan de plantation doit être révisé;
- Dans le cadre des travaux de démolition et débranchement ainsi que l'installation des nouveaux branchements, les membres interpellent les différents Services de l'arrondissement pour trouver une solution afin de conserver l'arbre de la Ville situé dans l'emprise publique.

Recommandée à l'unanimité.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 5 juin 2024 à 17h30

Considérant que toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie au Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (CA29 0042);

Considérant que l'arbre mature situé dans l'emprise de la Ville doit être conservé;

Considérant qu'il y a lieu de revoir certains éléments du projet afin d'assurer une meilleure intégration au cadre bâti;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

- L'objectif : « Favoriser l'intégration et la conservation des composantes paysagères au bâti afin d'en rehausser le caractère et mettre en valeur l'architecture proposée. » et le critère : « Les arbres existants situés à l'extérieur de l'implantation au sol d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement et dans un rayon de plus de 5m devraient être conservés. »
- L'objectif : « Minimiser l'impact visuel créé par une porte de garage. » et le critère : « Le volume de l'entrée du garage devrait se retrouver en retrait par rapport à la façade avant. »

Refusée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 23 mai 2024 à 11h30

Le projet est présenté pour la seconde fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage construit en 1955 et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages avec garage double.

Les commentaires sont les suivants :

- Le comité mentionne que la composition architecturale d'un nouveau bâtiment doit prendre en compte le contexte urbain dans lequel il s'inscrit. Malgré les modifications apportées suivant la première présentation, le style et la volumétrie proposée s'intègrent difficilement au milieu bâti existant.
- Le comité considère que les modifications proposées ne sont pas significatives et ne permettent pas de répondre adéquatement aux critères du règlement de PIIA applicable.

Notamment en regard des critères suivant :

- La différence de hauteur et de volume trop prononcée entre les bâtiments voisins est à éviter afin qu'aucun d'entre eux ne semble écrasé par le volume de l'autre.
- Le projet favorise une transition graduelle de hauteur et privilégie des retraits volumétriques afin de s'intégrer aux bâtiments voisins et à une échelle plus large au voisinage ;
- Le volume de l'entrée du garage devrait se retrouver en retrait par rapport à la façade avant.
- La forme du toit s'appuie sur les caractéristiques architecturales dominantes et significatives du milieu d'insertion afin d'être en relation avec les bâtiments existants.

Le Comité d'architecture réitère que la proposition ne rencontre pas les objectifs et critère du règlement de PIIA.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 21 mars 2024 à 9h

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage construit en 1955 et la construction d'un bâtiment unifamilial de 2 étages avec un garage double.

Les commentaires sont les suivants :

- Les membres notent que le cadre bâti sur la 12 Avenue entre la 9e Rue et la 11e Rue est composé de bâtiments typiques des années 50 (1 étage avec des toits à 2 pans);
- Les membres dénotent le manque d'intégration architecturale du projet et invite le requérant à prendre connaissance du chapitre 3 du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en portant une attention particulière aux sections 3 : implantation et intégration urbaine et section 4 : volumétrie et composition architecturale.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée soit soumise. Cette proposition doit assurer une meilleure intégration architecturale du projet à son contexte environnant en fonction des objectifs et des critères du règlement sur les PIIA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, un ajout d'étage et un agrandissement du bâtiment unifamilial au 68, 9e Rue, sur le lot 1 390 195 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont l'ajout d'un deuxième étage à la résidence unifamiliale ainsi qu'un agrandissement au niveau du rez-de-chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le projet vise l'ajout d'un deuxième étage à la résidence unifamiliale isolée ainsi qu'un agrandissement au niveau du rez-de-chaussée. Les travaux seront effectués selon les plans de George Guirguis, architecte datés du 12 septembre 2024. L'implantation du bâtiment sera telle que montrée au plan de l'arpenteur-géomètre Marie-Michèle Parent, sous la minute 4108 de son greffe, en date du 27 août 2024.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Pierre Rinox Novello Caviar noir minuit
- Pierre Rinox Novello Charbon cendré
- Clins de fibre-ciment James Hardie Blanc arctique
- Bardeaux Iko noir

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 7 août 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'un 2e étage et l'agrandissement du bâtiment résidentiel.

Recommandée à la majorité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 18 juillet 2024 à 10h

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont Un agrandissement au niveau du rez-de-chaussée et l'ajout d'un 2e étage.

Les commentaires sont les suivants :

- Bien que la verticalité des fenêtres du salon ait été appréciée, il y a lieu de réduire la largeur des fenêtres proposées;
- Revoir l'entrée principale, mieux définir le traitement de la porte d'entrée;
- Revoir la fenestration de la porte de garage;
- Confirmer la couleur des revêtements extérieurs présentés sur les élévations A-502 et A-503 qui semble différente des élévations A-500 et A-501.

Recommandation favorable avec modifications

Des plans révisés adressant les commentaires du comité d'architecture ont été soumis pour présentation au comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 17820, rue Antoine-Faucon, sur le lot 1 347 998 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont l'agrandissement d'une résidence unifamiliale située au 17820, avenue Antoine-Faucon, sur le lot 1 347 998 du cadastre du Québec. Selon le chapitre 3 du règlement numéro CA29 0042, les travaux sont visés par une approbation par le conseil selon les objectifs et critères des plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet vise l'agrandissement en cour arrière d'une résidence unifamiliale isolée en sous-sol et sur deux niveaux hors-sol.

Les agrandissements devront être implantés et réalisés selon les plans dessinés par l'entreprise Construction Précellence, réalisés en date du 11 juillet 2024.

Les matériaux de revêtement extérieur seront les suivants :

- Agrandissement - rez-de-chaussée :
Brique de marque Canada Brick (ou équivalent)
Taille : 3½ pouces, similaire l'existant
Couleur : Sunnysdale Matt, similaire à l'existant

- Agrandissement - deuxième étage :
Clim vinyle double 4" horizontale collection Concord de marque Gentek, ou équivalent
Couleur : beige (Amande), similaire à l'existant

- Toiture de l'agrandissement :
Bardeaux d'asphalte de couleur similaire au bâtiment existant.

JUSTIFICATION

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - Réunion en présentiel du 11 septembre 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages en cour arrière.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature (approbation en PIIA d'un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial existant).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-24

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 1er août 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 1er août 2024. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Stefan KOPCZYNSKI
c/d de division - ingenierie et infrastructures
(arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1245453017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 11 septembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 11 septembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-18

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques